AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2260
FR0000071946-FS0697

29 octobre 2014

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

ALTEN

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 29 octobre 2014, la société International Value Advisers LLC (717 Fifth Avenue, 10th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds sous gestion a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 octobre 2014, le seuil de 10% du capital de la société ALTEN et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 3 354 402 actions[1] ALTEN représentant autant de droits de vote, soit 10,02% du capital et 8,65% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ALTEN sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « L'acquisition des titres de la société ALTEN par International Value Advisers LLC s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard d'ALTEN ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. International Value Advisers LLC n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle d'ALTEN, ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ».

[1] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 192 790 actions ALTEN pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[2] Sur la base d'un capital composé de 33 487 562 actions représentant 38 777 610 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.